

Conférences et Formations EAU Marc Laimé 2016

Conférence 500 euros TTC

Session formation un jour 900 euros TTC

Hébergement et prise en charge frais SNCF depuis Paris.

Marc Laimé
5, rue de la Mare
75020 Paris
Tel : 01 42 38 37 12
Mel : marc@rezo.net

BIOGRAPHIE

Titulaire d'une maîtrise de sociologie, Marc Laimé a commencé sa carrière de journaliste en 1979, comme collaborateur à l'Usine nouvelle et Industries et techniques. De 1983 à 1986, il fut correspondant de plusieurs agences de presse anglo-saxonnes au Maghreb, en Afrique et au Moyen-Orient. De 1986 à 1990, il collabora à Libération et au Canard Enchaîné, avant d'être nommé rédacteur en chef du mensuel L'Autre Journal. Il réalisa ensuite un documentaire télévisé de 52'. Il devint rédacteur en chef du mensuel La Rue, de 1996 à 1998. Depuis 1999, il a collaboré au Monde Diplomatique, au Canard Enchaîné et à Science et Vie.

Après avoir enquêté durant plusieurs années sur les problèmes de l'eau, en France et dans le monde, il a publié

- "Le Dossier de l'eau. Pénurie, pollution, corruption", éditions du Seuil (2003).
- « Les Batailles de l'eau », éditions Terre Bleue (2008).
- « Le lobby de l'eau », éditions nouvelles François Bourin (2014).
- « Sivens, le barrage de trop », avec Grégoire Souchay, collection Reporterre, éditions du Seuil (2015)

Il exerce désormais depuis une quinzaine d'années des activités de formation et de conseil en politiques publiques de l'eau et de l'assainissement auprès des collectivités locales.

Membre du Conseil d'administration de l'Observatoire des usagers de l'assainissement de l'Ile-de-France (Obussas).

Membre de l'Institut européen de recherche sur les politiques de l'eau (Ierpe-Bruxelles).

Membre de l'Observatoire parisien de l'eau.

Il anime deux blogs dédiés aux politiques de l'eau :

Les eaux glacées du calcul égoïste

<http://www.eauxglacees.com>

Les Carnets d'eau/Le Monde diplomatique

<http://blog.mondediplo.net/-Carnets-d-eau->

CONFERENCES (1)

Conférence 1 : L'EAU, UN ENJEU MONDIAL

Conférence 2 : EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Conférence 3 : LES NOUVELLES FRONTIERES DE LA GESTION DE L'EAU

Conférence 4 : EAU : QUELLE COOPERATION NORD-SUD ?

Conférence 5 : L'EAU, ENJEU STRATEGIQUE DU CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN

Conférence 6 : L'ECOLE FRANCAISE DE L'EAU : histoire d'une dépossession

CONFERENCES et/ou FORMATIONS une journée

(Adaptables pour module spécifique de formation, en sus d'une conférence classique).

Conférence 7 : GESTION PUBLIQUE / PRIVEE : approche comparative

Conférence 8 : CHOIX DU MODE DE GESTION, UNE ANALYSE CRITIQUE : fin de l'ingénierie publique, faillite du conseil privé et dérive Loi Sapin...

Conférence 9 : REFORME TERRITORIALE : LE BIG-BANG DE 2020

Conférence 10 : LA DIRECTIVE CONCESSIONS : un nouveau paradigme

CONFERENCES (2)

Conférence 11 : LE PRIX DE L'EAU.

Conférence 12 : EAU, POLLUTION et SANTE

Conférence 13 : EAU ET CITOYENNETE

Conférence 14 : L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

NOTA : Les thèmes spécifiques des 14 interventions ci-dessus ont émergé au fil de près de 700 conférences-débat et sessions de formation en France depuis le printemps 2003.

Il est impossible de regrouper l'ensemble des problématiques concernées en une seule intervention, dont la durée varie généralement de 45 minutes à 1h00, suivie d'un échange avec le public.

D'où l'intérêt de privilégier l'un des thèmes, comme composante majeure.

Les autres "resurgissent" ensuite peu ou prou dans l'échange avec le public suivant l'intervention.

(D'où la présence du texte d'orientation générale en fin de ce document pour annonce, tract, affiche..., qui permet une approche globale, tout en privilégiant un thème plus sensible pour telle catégorie de public).

Conférence 1. L'EAU, UN ENJEU MONDIAL

En dépit des engagements répétés de la communauté internationale, l'accès à l'eau n'est toujours pas assuré pour des quantités croissantes d'êtres humains. Aujourd'hui plus de 1,1 milliard d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable et 2,4 milliards ne disposent pas d'installations sanitaires de base. Si rien ne change la moitié des habitants du monde risque de manquer d'eau dans trente ans. Symbolisant cruellement les inégalités qui déchirent la planète, l'accès à l'eau sera l'un des enjeux majeurs pour l'humanité au 21^{ème} siècle. Les solutions existent. La volonté politique de les mettre en oeuvre fait encore défaut.

Conférence 2. EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Le changement climatique est un changement à long terme provoqué par des facteurs naturels et, comme le reconnaît désormais l'ensemble de la communauté internationale, des activités humaines entraînant l'émission de gaz à effet de serre. La température moyenne à la surface de la Terre a augmenté de 0,6 °C depuis la fin du XIX^e siècle. D'ici la fin du XXI^e siècle, elle pourrait augmenter de 1,4 à 5,8 °C. Pendant la même période, le niveau de la mer pourrait s'élever de 9 à 88 centimètres. Il est généralement admis que les zones comprises entre les latitudes 30° et 90° Nord ainsi que 30° et 90° Sud devraient bénéficier de précipitations plus abondantes en raison de l'augmentation de l'évapotranspiration. En revanche, plusieurs régions tropicales et subtropicales devraient bénéficier au cours des prochaines décennies de précipitations moins abondantes et plus erratiques. Le changement climatique a un impact significatif sur les modèles météorologiques, les précipitations et le cycle hydrologique, affectant la disponibilité des eaux de surface, l'humidité des sols et l'alimentation des nappes souterraines. Il provoquera

l'augmentation de l'ampleur et de la fréquence des catastrophes naturelles liées aux précipitations (inondations, sécheresses, glissements de terrain, ouragans et cyclones). Il pourrait aussi multiplier par cinq le nombre de réfugiés environnementaux d'ici à 2050. Si les prévisions actuelles se confirment, nous devons nous attendre à un climat plus irrégulier dans les années à venir, et notamment à une accentuation de la variabilité des précipitations. En conséquence, le rendement des cultures serait menacé tant dans les pays développés que dans les pays en développement, et 2,8 milliards de personnes seraient exposées à des pénuries d'eau.

Conférence 3. LES NOUVELLES FRONTIERES DE LA GESTION DE L'EAU.

La dégradation accélérée des ressources en eau sur toute la planète, sur fond d'absence persistante de réponse au défi majeur du 21^{ème} siècle, l'accès à l'eau pour tous, pour lequel la communauté internationale multiplie pourtant les engagements, à travers par exemple les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), est porteuse d'une tentation et d'un risque.

Les pressions excessives sur des ressources qui ne peuvent se renouveler et garantir la pérennité du cycle de l'eau, l'urbanisation galopante et son lot de pollutions menacent des régions entières du monde.

Or les inquiétudes nouvelles suscitées par les conséquences du réchauffement climatique, les sécheresses, les inondations..., conduisent aussi à promouvoir massivement des « réponses techniques innovantes » : transferts d'eau, dessalement de l'eau de mer, ré-utilisation des eaux usées pour des usages agricoles, industriels et de loisirs (« re-use »), recharge artificielle de nappes phréatiques, création de réserves, constitution de marchés de l'eau...

Le concept « d'eau virtuelle » est également de plus en plus sollicité pour pérenniser des usages de la ressource ni soutenables, ni équitables.

Dans certains pays, l'alimentation sous forme d'eaux embouteillées sera privilégiée et bénéficiera aux seules élites qui peuvent en faire l'acquisition, au détriment de l'accès à l'eau pour les populations défavorisées.

Cette véritable « fuite en avant technologique » apportera-t-elle des réponses véritables à la crise de l'eau ? Ne risque-t-elle pas d'aggraver des inégalités déjà criantes entre pays riches et pauvres ?

Conférence 4. EAU : QUELLE COOPERATION NORD-SUD ?

La communauté internationale s'est engagée à accroître les investissements dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans le courant des années 90. Elle a également reconnu la nécessité d'améliorer l'efficacité des systèmes de gestion en développant la participation citoyenne, qui pose la question des relations entre l'usager, l'élus, l'ingénieur, l'entrepreneur..., dans un domaine très technique. Dans le même temps, au Sud, les processus de décentralisation confèrent des responsabilités croissantes aux élus, interface entre les populations et les logiques des projets de développement. En France comme ailleurs dans le monde, des collectivités locales, des services de l'Etat, des syndicats des eaux et d'assainissement, des entreprises, disposent d'une expérience certaine en matière d'organisation et de gestion des services publics, sans pour autant parvenir à tisser des liens constructifs avec les citoyens. Par ailleurs de nombreuses associations et ONG

souhaitent elles aussi promouvoir l'accès à l'eau et à l'assainissement. Comment faire coïncider participation citoyenne et efficacité technico-économique, quand il s'agit d'intervenir au Sud?

Conférence 5 : L'EAU, ENJEU STRATEGIQUE DU CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN.

La « guerre de l'eau » entre Israël et la Palestine est au cœur du conflit depuis un demi-siècle. Israël contrôle l'intégralité de l'approvisionnement en eau des territoires occupés palestiniens. Il y a organisé délibérément un partage inégal des ressources en eau. Israël détourne 75% des ressources en eau des territoires occupés, n'en laissant que 25% aux Palestiniens. La consommation moyenne en eau par habitant d'un Israélien est 5 fois plus importante que celle d'un Palestinien. Outre ce rationnement, les Palestiniens sont aussi victimes de destruction de puits, de canalisations d'eau et d'assainissement effectués par l'armée israélienne. Israël n'a cessé d'implanter des colonies dans les territoires occupés, au plus près des ressources en eau, voire les a détournées à son profit. La surexploitation des puits dans la bande de Gaza entraîne une pollution et une salinité qui rend l'eau impropre à la consommation domestique. Ce contingentement imposé par Israël rend tout développement impossible dans les territoires occupés, met en cause la survie des Palestiniens et provoque de graves problèmes sanitaires. Dans un rapport rendu public le 14 septembre 2009, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), soulignait, qu'après la récente incursion israélienne à Gaza, les réserves d'eau souterraines, dont dépendent 1,5 million de Palestiniens pour l'eau potable et l'agriculture risquent de s'effondrer en raison de nombreuses années d'extraction excessive et de la pollution qui a été aggravée par le récent conflit. « A moins que la tendance ne soit inversée immédiatement, les dégâts pourraient être ressentis pendant des siècles. La nappe phréatique étant un continuum entre l'Égypte et Israël, toute action (devra) être coordonnée avec ces deux pays. »

Conférence 6 : L'ECOLE FRANCAISE DE L'EAU : histoire d'une dépossession

En France la gestion de l'eau était confiée aux communes depuis la Révolution. Les mutations agricoles et industrielles du 19^{ème} siècle ont favorisé une catégorisation des différents usages de l'eau (agricole, industriel et hygiénique), premier pas vers la marchandisation. La Compagnie Générale des Eaux (CGE) puis la Lyonnaise des Eaux furent créées en 1853 et 1880, ouvrant la voie à la gestion de l'eau par des opérateurs privés avec un siècle d'avance sur les autres pays européens. C'est donc dès le 19^{ème} siècle que s'est mis en place le système de délégation d'un service public à des entreprises privées, selon diverses modalités, dont la plus fréquente jusqu'en 2016 était celle de "l'affermage". Jusqu'aux années 1950 cependant, l'essentiel de la distribution de l'eau était assurée par des régies communales. Ainsi, en 1954, 70% de la distribution de l'eau était assurée par les régies publiques municipales. Aujourd'hui, ce pourcentage est tombé à 30%. Trois opérateurs privés se partagent le marché : Veolia (ex-CGE, ex-Vivendi, qui distribue l'eau à 26 millions de Français), Ondeo (filiale de Suez-Lyonnaise, qui distribue l'eau à 14 millions de Français) et Saur qui distribue l'eau à 8 millions de Français). Ce marché se chiffre aujourd'hui à 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel pour une marge nette réelle évaluée à 15%. Et représente 50 000 emplois directs. Depuis le 19^{ème} siècle, la délégation du service public de l'eau à des entreprises privées caractérise donc "l'Ecole française" de gestion de l'eau. Dans le monde, seuls 5% des services de l'eau sont en effet confiés aujourd'hui à des entreprises privées, et le modèle français reste atypique en Europe. Il n'en est pas moins promu à l'échelle

internationale depuis une dizaine d'années, ce qui a permis à Veolia et Suez de devenir les deux "majors" mondiales de l'eau. Mais le monopole qu'elles exercent en France même depuis près d'un demi-siècle suscite des critiques. Et depuis quelques années de nombreuses collectivités s'efforcent de reprendre le contrôle de leurs services d'eau et d'assainissement, sous forme de régies publiques.

Conférence ou formation 7. EAU, GESTION PUBLIQUE / PRIVÉE : APPROCHE COMPARATIVE.

(Avec version spécifique adaptée pour module formation)

Les différents modes de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement témoignent depuis quelques années d'une hybridation croissante. Marchés et contrats de partenariats sont venus s'ajouter à la délégation de service public et à la gestion en régie. Ces différentes solutions se complètent et coexistent dans des configurations de plus en plus mouvantes. De nombreuses collectivités s'interrogent sur leurs choix de gestion. Les critères d'appréciation susceptibles d'orienter la décision exigent un examen attentif, qu'ils soient de nature techniques, financiers, juridiques ou sociaux. Cette approche systémique permet d'interroger les notions de comparabilité (peut-on réellement comparer les performances de telle ou telle solution?), de transparence (existe-elle vraiment?) et de réversibilité (le choix de telle solution est-il réversible, peut-on évoluer?) qui sont au fondement du corpus doctrinal de la délégation de service public et la légitiment. Et, partant, de se positionner en toute connaissance de cause sur le choix d'un mode de gestion en anticipant les évolutions complexes et multiformes du secteur.

Conférence ou formation 8 : CHOIX DU MODE DE GESTION, UNE ANALYSE CRITIQUE : fin de l'ingénierie publique, faillite du conseil privé et dérive Loi Sapin...

La disparition de l'ingénierie publique et les graves défaillances du conseil privé confrontent les collectivités locales françaises à des difficultés qui entravent le choix éclairé d'un mode de gestion de l'eau et de l'assainissement.

La loi Sapin de 1993 était censée "réguler" un marché sujet à de nombreuses dérives et défaillances. L'analyse critique de sa mise en oeuvre témoigne hélas qu'elle les a aggravées et institutionnalisées.

La structuration pérenne d'une nouvelle ingénierie publique territorialisée apparaît seule à même de garantir, relativement aux choix de mode de gestion, une bonne gouvernance du service public de l'eau.

Conférence ou formation 9 : REFORME TERRITORIALE : LE BIG-BANG DE 2020

D'ici à 2020 le nombre de services et de syndicats d'eau va être divisé par plus de 10 en France, passant de 34 000 à environ 3000. La fin de la gestion municipale de l'eau, héritage de la Révolution française, en application des lois de réforme territoriales votées en 2014 et 2015 (MAPTAM ; NOTRe, Grandes régions), va ainsi totalement bouleverser l'exercice des

compétences détenues par les collectivités locales. Un big-bang qui va poser d'innombrables problèmes.

Conférence ou formation 10 : LA DIRECTIVE CONCESSIONS : un nouveau paradigme

Une directive européenne transcrite en droit français par une ordonnance du 29 janvier et un décret du 2 février 2016 modifient radicalement les modalités de passation et d'exercice de contrats confiés par des collectivités locales à des entreprises privées dans le domaine de l'eau. Une évolution à hauts risques pour les collectivités locales.

Conférence 11. LE PRIX DE L'EAU.

La notion de "prix" de l'eau renvoie à ses usages. Ils sont multiples. L'eau consommée par les habitants pour leur vie quotidienne tout d'abord. Dans ce cas l'accès à l'eau se confond souvent avec l'accès aux services de l'eau. L'eau consommée par les activités économiques, agricoles, industrielles ou de services, comme les transports fluviaux ensuite. L'eau est alors un facteur de richesses qui profite à l'ensemble de la société. L'eau des milieux aquatiques enfin. Elle permet la vie aquatique et constitue un "usage" en soi. Elle permet aussi les loisirs : sport nautique, pêche, voire tout simplement promenade au bord de l'eau. Par ailleurs l'eau comme la terre jouent un rôle dans la dépollution, sous réserve que celle-ci soit compatible avec la sensibilité du milieu récepteur. Parler de coût, et plus encore de prix de l'eau implique donc de préciser ses différents usages. Soit l'eau "in situ" (lacs, marais, rivières, mers) éventuellement après un aménagement des sites. Puis l'eau utilisée après dérivation d'un cours d'eau. L'eau utilisée après pompage, et éventuellement traitement par l'utilisateur ensuite. Et enfin l'eau utilisée après potabilisation et distribution par un service public sous la responsabilité de la commune ou d'un regroupement de communes. A quelques rares exceptions tous ces usages sont à l'origine de coûts d'infrastructures à la charge de l'utilisateur.

Conférence 12. EAU, POLLUTION et SANTE

Rejets industriels, produits chimiques, métaux lourds, pesticides, nitrates, phosphates, médicaments..., ces substances polluantes sont chaque année plus massivement présentes dans les eaux de surface et les eaux souterraines. Elles posent un véritable problème sanitaire, qui pourrait conduire à une crise de santé publique. L'agriculture, l'industrie, les transports, l'aménagement, la croissance économique et leur impact sur nos modes de vie sont à l'origine d'une dégradation des ressources en eau aujourd'hui combattues par le recours à des technologies curatives de plus en plus sophistiquées et dispendieuses. Et si nous faisons fausse route? La fuite en avant dans la dépollution industrielle ne résout rien. Seule une remise en cause radicale de notre modèle de développement permettra de recouvrer un bon état écologique et chimique de toutes les masses d'eau, comme nous y engageait la Directive-cadre européenne sur l'eau pour l'horizon 2015.

Conférence 13. EAU ET CITOYENNETE

En France, les politiques publiques de l'eau prévoient une participation du public, notamment à travers les comités de bassin ou des comités consultatifs d'utilisateurs. De nombreuses dispositions réglementaires ou législatives adoptées depuis une dizaine d'années facilitent par ailleurs l'accès à

l'information et la consultation en matière d'environnement, au sens large. Ces orientations s'affirment de plus en plus nettement, sous l'effet du droit communautaire, qui y attache traditionnellement une grande importance. Mais les modes de concertation actuels restent insatisfaisants. Associer les citoyens à des décisions qui ont un impact majeur sur leur vie quotidienne et leur environnement devient pourtant impératif. De nouveaux mécanismes de concertation pourront-ils permettre la mise en oeuvre d'une véritable démocratie participative en matière de gestion de l'eau?

Conférence 14 : L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Plus de 5 millions de logements individuels en France ne sont pas raccordés à un réseau d'assainissement, essentiellement en milieu rural et péri-urbain. Plus de 10 millions de français vont être concernés dans les années qui viennent par la remise aux normes des puisards et fosses septiques qui sont à l'origine de pollutions diffuses que la Directive-cadre européenne sur l'eau impose de réduire à l'horizon 2015. Le coût d'une remise aux normes peut atteindre 10 000 euros. La loi sur l'eau votée le 20 décembre 2006 traduit un virage à 180° des politiques publiques qui avaient privilégié le « tout tuyau » depuis trente ans. La nouvelle priorité accordée à l'assainissement non collectif pose des problèmes de mise en oeuvre et de financement considérables, qui sont loin d'être résolus.

TEXTE D'ORIENTATION GENERALE

"Une souveraineté à reconquérir.

Le "droit à l'eau" devrait participer de la souveraineté alimentaire qui constitue un droit imprescriptible de tout être humain. Mais existe-t-il vraiment et comment le définir? Déjà plus d'un milliard d'êtres humains n'ont pas accès aujourd'hui à l'eau potable, 2 milliards et demi ne disposent pas de service d'assainissement. Résultat, près d'une dizaine de millions de morts chaque année, la première cause de mortalité infantile. La situation est très contrastée, au Nord comme au Sud. Un corpus juridique émerge peu à peu depuis quelques années, tant au niveau national qu'international, qui affirme ce droit imprescriptible. Mais les avancées enregistrées demeurent cruellement insuffisantes.

Quel "droit à l'eau" pour les 20 000 habitants du Bangla-Desh empoisonnés chaque année par une eau contaminée par l'arsenic? Quel "droit à l'eau" pour les habitants de la zone de Gaza, qui ne disposent que de 40 litres d'eau par jour, quand les colons israéliens détournent les ressources en eau des territoires? Quel "droit à l'eau" pour les millions de fillettes africaines privées d'éducation parcequ'elles doivent chaque jour parcourir des kilomètres pour puiser l'eau qui alimentera leurs familles? Quel "droit à l'eau" pour les 70% de Bretons qui ne peuvent plus boire l'eau du robinet, empoisonnée par les nitrates et les pesticides? Quel "droit à l'eau" pour les centaines de familles que les délégations du Secours Catholique doivent prendre en charge chaque année en France pour les aider à payer des factures excessives dont elles ne peuvent s'acquitter? Quel "droit à l'eau" pour les habitants des bidonvilles de Manille ou de Djakarta qui

doivent consacrer jusqu'à 10% de leurs revenus pour se procurer le précieux liquide auprès de revendeurs "sauvages"? On pourrait multiplier les exemples. Ils attestent que ce "droit à l'eau", unanimement proclamé, se traduit surtout par différentes modalités de dépossession d'un droit essentiel.

A cet état de crise, une réponse univoque, en forme de "pensée unique". L'état et la puissance publique auraient failli, partout dans le monde. C'est au secteur privé qu'il reviendrait, quasiment, de sauver le genre humain... Une puissante coalition d'intérêts associant industriels, politiques, chercheurs, experts, jusqu'à des ONG, prône depuis une vingtaine d'années la "libéralisation" d'un secteur public essentiel. Or les leaders mondiaux du secteur sont des entreprises françaises. Elles ont acquis un réel savoir-faire depuis un siècle et demi, et rêvent rien moins que de développer le monopole qu'elles ont patiemment édifié en France depuis un demi-siècle à toute la planète. Ici la France porte donc une responsabilité toute particulière. Tous les Français(e)s sont, ou devraient se sentir particulièrement responsables. L'analyse de la constitution de ces monopoles a été effectuée à maintes reprises, mettant en lumière les abus criants générés par l'emprise qu'ils exercent sur des pans entiers de l'économie.

En France aussi, comme ailleurs dans le monde, des dizaines de milliers de citoyens luttent depuis une dizaine d'années pour combattre, tant la pollution croissante des ressources en eau générée par un modèle d'agriculture productiviste, qui menace désormais gravement la santé publique, que la mise en coupe réglée du marché de l'eau à laquelle se livrent trois entreprises françaises, qui sont devenus des géants des services dans le domaine de l'environnement.

L'eau est sans doute l'un des plus impitoyables révélateurs de la marchandisation croissante de l'ensemble des activités humaines. Sa gestion exige aujourd'hui une véritable refondation démocratique, gage d'une souveraineté retrouvée sur un bien commun essentiel."

Marc Laimé